


**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK  
MUNICIPALITÉ D'EST HEREFORD**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur de la Municipalité d'East Hereford pour l'année 2019 seront transmis aux membres du conseil municipal à l'assemblée ordinaire du 6<sup>e</sup> jour d'avril 2020.

DONNÉ à East Hereford ce vingt-sixième jour de mars 2020.

  
-----  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, François Lessard, secrétaire-trésorier de la Municipalité d'East Hereford, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 26<sup>e</sup> jour de mars 2020 entre 9:00 heures et 15:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26<sup>e</sup> jour de mars 2020.

  
-----  
Secrétaire-trésorier

